

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 78/2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le **12 du mois de décembre** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/12/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise

ABSENTS : TOUAT Jean-Claude, BOUSSARIE Myriam, GARDILLOU Sophie, JAMAIN Thomas, LORENZO Manuel LAGARDE Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : CHEMIN Alexandra

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

OBJET : DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les courriers de demande de subventions des associations « Association sportive collège Piégut-Pluviers », « Ligue contre le cancer », « France Alzheimer », « Lieutenant de Louveterie Dordogne » et « UFC que choisir »

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Refuse à l'unanimité** de verser une subvention à l'association sportive collège Piégut-Pluviers
- **Accepte à l'unanimité** de verser 50.00 € à la Ligue contre le Cancer
- **Accepte à l'unanimité** de verser 50.00 € à l'association France Alzheimer
- **Refuse à l'unanimité** de verser **une** subvention à l'association UFC que choisir
- **Refuse à 8 voix « contre » et 1 voix « pour »** de verser une subvention à l'association des lieutenants de Louveterie Dordogne

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU